



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1135

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association de Management de Centre Ville Lyon 7 Rive Gauche - Approbation et autorisation de la signature de la convention cadre afférente

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1135 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION DE MANAGEMENT DE CENTRE VILLE LYON 7 RIVE GAUCHE - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE AFFERENTE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Aujourd'hui, les centres-villes apparaissent comme une des clés du développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Ils doivent faire face à un double défi : attirer de nouveaux habitants qui doivent trouver un espace de vie adapté à leurs besoins et développer une attractivité économique. Pour cela, les centres-villes doivent mener une politique active de réinvestissement afin de recréer un environnement adapté au développement social et économique, tout en assurant une gestion collective de l'espace urbain.

L'objectif est donc d'aider les acteurs à trouver un intérêt mutuel dans leur collaboration en favorisant des retombées sur l'ensemble du centre-ville.

En janvier 2011, dans le cadre du SDUC (Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial), le Grand Lyon, en lien avec la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et les chambres consulaires, a lancé un appel à projet sur l'agglomération lyonnaise pour permettre à de nouveaux territoires d'intégrer la démarche de management de centre-ville.

L'ADC7 (Association de Développement du Commerce du 7<sup>e</sup> arrondissement), à laquelle la Ville de Lyon apportait déjà un soutien technique, logistique et financier depuis 2006, a été retenue dans le cadre de cet appel à projet sur le territoire du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui constitue l'une des principales polarités commerciales de la Rive Gauche de Lyon et présente les caractéristiques suivantes :

- une population supérieure à 70 000 habitants ;
- près de 1 200 rez-de-chaussée (surfaces commerciales et artisanales de moins de 300 m<sup>2</sup>) ;
- un chiffre d'affaires de 193 millions d'euros en 2013 en progression de 17 % par rapport à 2006 (164 millions d'euros) ;
- 159 commerces alimentaires et 274 non alimentaires ;
- 26 grandes surfaces ;
- 8 marchés dont 4 alimentaires (le dernier étant le marché d'après-midi Madeleine Fourcade à Gerland inauguré en 2013), 2 de produits manufacturés et 2 marchés aux livres.

L'Association a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs, sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7<sup>ème</sup> arrondissement et cela entre les différents

acteurs. Pour autant, le respect absolu des missions propres à chacun est assuré : la Ville de Lyon, les associations de commerçants, les chambres consulaires, les partenaires privées ainsi que la Métropole de Lyon et l'Etat.

Dans la pratique, le manager de centre-ville doit travailler sur la promotion commerciale du quartier et l'optimisation de l'espace marchand (accessibilité, signalétique...). Il doit ainsi développer un plan stratégique et des axes de travail, déterminer le positionnement commercial du quartier au sein de la ville et de l'agglomération, en cohésion avec les partenaires. Il assure la mise en place des mesures et leurs évaluations.

Le Conseil d'administration comporte des membres représentant à la fois les acteurs privés (associations de commerçants, banques, grandes enseignes, immobilier d'entreprise), des personnalités qualifiées et des acteurs publics que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône et la Ville de Lyon. Au cours de cette assemblée, ont été désignées les fonctions des représentants de la Ville de Lyon, l'un d'entre eux se voyant échoir celle de Vice-président de l'Association.

En 2014, l'Association Lyon 7 Rive Gauche a mené des actions autour de cinq axes :

- la proximité ;
- la valorisation du tissu commercial ;
- le développement durable ;
- l'immobilier commercial ;
- l'accessibilité.

### **Axe 1 : Proximité**

Globalement, elle a poursuivi ses rencontres quotidiennes avec les commerçants et artisans afin de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes.

Publication à deux reprises (avril et juillet) d'une newsletter à destination des commerçants dans le cadre du partenariat avec l'association de commerçants de l'Espace Commercial Monplaisir.

Les commerçants qui ont été impactés par la manifestation du 29 novembre ont été recensés afin de transmettre les informations nécessaires pour être indemnisés : 17 commerces (vitrines brisées, tags...).

Des kits de communication ont été distribués dans le cadre de la Grande semaine du commerce, organisée par la CCI.

### **Axe 2 : Valorisation du tissu commercial**

164 articles ont mis en ligne sur le site Internet lyon7rivegauche.com.

Les réseaux sociaux : La page Facebook de Lyon 7 Rive Gauche totalisait plus de 1 110 fans au 31 décembre contre 800 un an plus tôt. Le compte

Twitter de l'Association était suivi par plus de 550 abonnés contre 350 un an plus tôt.

Une nouvelle édition du Guide du Commerce de Lyon 7<sup>e</sup> a été réalisée. Cet outil répertorie les commerçants et les artisans de l'arrondissement et recense des informations utiles : événements, lieux culturels, économie... Il est édité à 30 000 exemplaires et diffusé gratuitement sur les marchés du 7<sup>e</sup>, aux sorties de métro et de tramway, ainsi que dans les commerces et dans les lieux à fort trafic (mairie, gare, bibliothèques, grandes entreprises du 7<sup>e</sup>, hôpital...).

Le samedi 14 juin 2014, s'est déroulée la 16<sup>e</sup> édition de «Plaisir de chiner», brocante des avenues Jean Jaurès et Saxe. Pour l'occasion, 430 exposants et plus de 22 000 visiteurs étaient présents.

Lors de la rencontre régionale du management de centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche a présenté ses actions en matière de développement durable et a organisé une visite de terrain du quartier chinois de la Guillotière.

Lyon 7 Rive Gauche a participé aux 9<sup>e</sup> Assises de centre-ville à Dijon les 3 et 4 juillet 2014. 500 professionnels étaient présents (collectivités, organismes consulaires...).

Lyon 7 Rive Gauche a rencontré les Conseils de Quartier de Gerland et de la Guillotière et leur a présenté les actions conduites par l'association en direction du commerce. Les échanges ont également portés sur l'état de l'appareil commercial de l'arrondissement.

### **Axe 3 : Développement durable**

Lyon 7 Rive Gauche est l'un des membres fondateurs de l'Observatoire pour la Promotion et la Modernisation de l'Eclairage de Commerces en France. Lyon 7 Rive Gauche, l'OPMEC et EDF OS travaillent de concert à la mise en place d'une expérimentation de LIFI dans les commerces. Deux commerces du 7<sup>e</sup> arrondissement ont été retenus pour une expérimentation : Super U Gerland et Optic 2000. Pour mémoire, le LIFI est une innovation technologique, écologique et française qui utilise la lumière pour transmettre à distance un contenu multimédia (vidéo, son, géo-localisation...) à un téléphone portable ou un ordinateur.

Lyon 7 Rive Gauche a participé à la semaine du Développement Durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2015. Dix magasins de sport totalisant 20 salariés ont été rencontrés. Il s'agit de sensibiliser les salariés par le biais de la distribution d'un «kit de mobilité durable». Une enquête sur la mobilité de ce corps de métier a été également réalisée.

### **Axe 4 : Immobilier commercial**

En 2014, Lyon 7 Rive Gauche a été sollicitée par 49 porteurs de projets. Les demandes concernaient la recherche de locaux (10) ; la recherche d'information (16) ; l'accompagnement à la création d'un commerce (12) et des demandes diverses (11).

Lyon 7 Rive Gauche a suivi les projets de restructuration du quartier de Gerland (requalification de l'îlot Fontenay, déménagement du Casino, ZAC des Girondins...). Lyon 7 Rive Gauche est en lien avec les enseignes présentes dans l'arrondissement (Casino, Carrefour, Lidl, Super U, Intermarché...).

### **Axe 5 : Accessibilité**

L'Association est engagée dans une démarche de Plan Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) depuis novembre 2007. Les objectifs visent à l'amélioration de l'accessibilité du territoire, la mutualisation des dépenses de transports en commun, l'incitation au report modal, la sensibilisation aux solutions alternatives de transports...

Ce dispositif regroupe une trentaine d'entreprises représentant environ 450 salariés. Lyon 7 Rive Gauche gère directement les abonnements TCL de 112 salariés et sensibilise les autres salariés aux modes alternatifs de transports (transports en commun, covoiturage, vélo, auto-partage...).

Lyon 7 Rive Gauche a participé au Challenge régional de la mobilité «Au travail, j'y vais autrement».

Le principe : inscription d'un maximum de salariés des différentes entreprises et différentes administrations à une journée de challenge régionale pour promouvoir l'ensemble des mobilités alternatives : transports en commun, covoiturage, vélo, marche à pied...

165 salariés du PDIE de Lyon 7 Rive Gauche ont participé à cette opération, ils ont parcouru au total 1 277 kms. L'Association Lyon 7 Rive Gauche s'est classée 10<sup>e</sup> de la catégorie 201 à 1000 salariés à l'échelle du Grand Lyon et 18<sup>e</sup> à l'échelle de la région Rhône-Alpes (sur 58 participants). Les ateliers covoiturage suivant ont été mis en place : Sanofi Pasteur (mars), Journée de la Mobilité Durable (juin) et Keolis Lyon (septembre).

### **Le plan d'actions 2015 repose sur les mêmes axes qu'en 2014 et prend la forme des actions suivantes :**

#### **Axe 1 : La proximité**

- rencontres quotidiennes avec les acteurs du commerce, résolution des problèmes rapportés ;
- soutien aux unions commerciales, suivi du projet sur l'îlot Fontenay... ;
- participation au Fisac Gerland en 2015.

#### **Axe 2 : Valorisation du tissu commercial**

- stratégie Internet de valorisation du territoire ;
- réédition du Guide du Commerce de Lyon 7<sup>e</sup> ;
- nouvelle édition de la brocante « Plaisir de chiner ».

#### **Axe 3 : Développement durable**

Expérimentation du LIFI dans 2 commerces : Super U et Optic 2000. C'est une innovation technologique et française qui utilise la lumière pour transmettre à distance un contenu multimédia (vidéo, son, géo-localisation) à un téléphone portable ou un ordinateur.

#### **Axe 4 : Immobilier commercial**

- rencontres avec les acteurs de l'immobilier commercial ;
- réédition de la plaquette de promotion et de valorisation du territoire ;
- accueil des porteurs de projet ;
- suivi des grands projets urbains (ZAC Girondins ; îlot Fontenay).

#### **Axe 5 : Accessibilité**

- Plan de déplacement Interentreprises et site de covoiturage.

**Le budget** pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

Les recettes s'élèvent à 140 448,24 euros hors taxes dont 78 826,63 euros (56,125 %) issus du domaine privé et 61 248,62 euros (43,61 %) issus des subventions (Etat, Grand Lyon, Ville de Lyon, CCI de Lyon et Chambre de Métiers du Rhône). L'exercice comptable se solde donc par un solde créditeur de 4 145,24 euros.

Outre la Ville de Lyon, les autres partenaires financiers ont contribué pour 2014 de la manière suivante :

- Grand Lyon : 15 000 € ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône : 10 000 € ;
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 600 € ;
- Participation de l'Etat sur contrats aidés : 7 900 €.

Le budget prévisionnel pour l'année 2015 est de 136 100 € en recettes et dépenses, dont 62 100 € de fonds privées et 74 000 € de fonds publics.

Afin de poursuivre ces actions, l'Association Lyon 7 Rive Gauche sollicite un soutien de la Ville de Lyon. Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à l'Association, dans la continuité de l'engagement de la Ville les années précédentes.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

**DELIBERE**

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Lyon 7 Rive Gauche, dont le siège social est situé 1 place Jutard à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son fonctionnement général au titre de l'année 2015.

2. La convention-cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon 7 Rive Gauche est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51979, programme DEVELOPMENT, opération DEVTER, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA